

OFFRE DE MARCHE

Support au montage de proposition
Aerospace Valley
en réponse à un appel à projet
HORIZON EUROPE

Réf: 23-ADMIN-CS-586

12/12/2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE	3
2.1 PARTICIPATION D'AV DANS LES PROJETS EUROPEENS	3
2.2 APPEL A PROPOSITION CIBLE	4
3. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION	5
4. METHODOLOGIE	6
5. CONDITIONS REQUISES	6
6. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT, DUREE ET LIVRABLES	6
7. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES	7
8. COUT	7
9. CONDITIONS DE PAIEMENT	8
10. FORMULATION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	8
11. SOUMISSION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	8
12. STRUCTURE DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHE	8
12.1 SECTION 1 – PROPOSITION ADMINISTRATIVE	9
12.2 SECTION 2 – PROPOSITION TECHNIQUE	9
12.3 SECTION 3 – PROPOSITION FINANCIERE	9
13. EVALUATION ET SELECTION	10
14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE	11
15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE	12

1. Introduction

Le pôle Aerospace Valley (AV) lance cette offre de marché pour le soutien au montage d'une proposition européenne qu'il a l'intention de coordonner, en réponse à un appel à projets Horizon Europe.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE

2.1 Participation d'AV dans les projets européens

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 562 PME.

Depuis sa création, Aerospace Valley a développé une stratégie européenne et participe activement à la politique des clusters mise en place par la Commission Européenne. Outre de nombreux accords de collaboration bilatéraux établis avec des clusters internationaux, Aerospace Valley est membre du réseau EACP (European Aerospace Clusters Partnerships). Le pôle participe également au Conseil Européen des Drones Civils et, concernant les activités de Défense, Aerospace Valley appartient au réseau ENDR (European Defense Network Regions) mis en place par la DG DEFIS.

Aerospace Valley participe également au réseau national mis en place par les ministères français pour accompagner les acteurs à la RDI Européenne. Le pôle a été Point de Contact National PME, Transports et Espace sur toute la durée du programme Horizon 2020 et a participé à plusieurs Groupes de Travail Nationaux (GTN) organisés par les ministères français sur ces thématiques. Depuis le 1^{er} mai 2021, Aerospace Valley a rejoint la nouvelle organisation des PCN Français pour le programme Horizon Europe : Thilo SCHOENFELD sera PCN Transport et Fabienne DAVERAN PCN Espace.

L'ambition européenne du Pôle répond à une volonté d'être connu et reconnu sur une échelle européenne mais constitue également une précieuse opportunité pour d'aider les adhérents à trouver des partenaires européens, notamment pour la mise en œuvre des projets d'innovation collaboratifs financés par la Commission Européenne.

Outre le soutien aux projets européens des adhérents, l'Association Aerospace Valley participe également de manière très active aux projets européens et a été lauréate de 73 projets européens financés par la Commission Européenne dont 23 en tant que coordinateur. Ces projets sont pour la plupart des actions de coordination et de support et répondent aux appels du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission Européenne (7^{ème} PCRD et Horizon 2020). Aerospace Valley a également participé à de nombreux projets du programme COSME (et, au préalable, du programme CIP) dédié au développement des entreprises, notamment sur l'axe Clusters Go International, pour aider à l'internationalisation des PME. Le pôle a par ailleurs mené des projets de type coopération territoriale, en réponses aux appels Interreg Sudoe et Interreg Poctefa.

Aerospace Valley entend bien poursuivre sa participation à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 de manière active et a déjà sélectionné plusieurs appels à projets retenant son intérêt pour l'année 2021.

Aerospace Valley possède de solides compétences en matière de montage de projets européens et la grande majorité des projets européens qu'Aerospace Valley a coordonnés ont été montés sur compétence interne, sans recours à des prestataires extérieurs. Cependant, dans une optique d'optimisation de ses ressources internes, Aerospace Valley est amené à faire appel à des compétences externes sur certaines candidatures.

2.2 Appel à proposition ciblé

Le Pôle Aerospace Valley a analysé le le Cluster 4 d'Horizon Europe et y a identifié la CSA HORIZON-CL4-2024-RESILIENCE-01-41 - 'Innovate to transform' support for SME's sustainability transition (CSA)' comme sujet d'intérêt majeur pour une coordination de projet.

En effet, cette CSA a quatre objectifs principaux :

- Supporter et diriger les PME vers une transition durable et digitale
- Augmenter la résilience des PME en les soutenant au travers d'innovations technologiques et sociales pour un modèle plus soutenable et circulaire.
- Développer l'usage de technologies avancées
- Renforcer les écosystèmes d'innovation, pour un support plus poussé des transitions durables, sociales et économique des PME, en prenant soin d'accentuer les synergies entre les réseaux européens et dispositif de support de PME existants.

Aerospace Valley, dans le cadre de l'Ere V des Pôles de Compétitivité s'est doté de moyens humains pour soutenir les entreprises des secteurs Aéronautique, Espace et Drone dans leur stratégie de

réduction d'émission de gaz à effet de serre et de développement de solutions pour assurer leur circularité. L'appel cité correspond à la Stratégie d'Aerospace Valley, le développement d'un projet permettrait d'atteindre ses objectifs.

Toutefois, Aerospace Valley se réserve le droit d'abandonner ce montage d'ici la désignation du lauréat de cette offre de marché.

3. Objectifs généraux et spécifiques de la consultation

AV a l'intention de participer à l'appel précité et monter une proposition pour y répondre en qualité de coordinateur. Pour élaborer cette proposition, Aerospace Valley souhaite s'adjoindre les services d'un consultant spécialisé pour l'aider dans ce montage.

Aerospace Valley gardera à sa charge certaines tâches du montage et mettra en interface du consultant sélectionné un chef de projet de l'équipe interne du pôle pour un travail en binôme sur ce montage. A noter que le chef de projet pressenti à ce jour pour cette fonction est très expérimenté en montage de projet européen.

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley gardera à sa charge sont les suivantes :

- Recherche et choix des partenaires européens pour former le consortium de la proposition.
- Collecte des informations requises des partenaires pour intégrer dans la proposition (par exemple dans le paragraphe « 3.2 Capacity of participants and consortium as a whole » ou encore les contributions de chaque leader de tâche au programme de travail).
- Elaboration du budget
- Préparation de la partie administrative et soumission électronique de la proposition

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley souhaite confier au sous-traitant et qui font l'objet de cette offre de marché sont les suivantes :

- Rédaction de la proposition (partie B Technical Description - sections Excellence, Impact, Implementation), en conformité avec le modèle de proposition imposée par la Commission Européenne pour cette CSA.
- Cette rédaction comprendra également la fourniture des tableaux et graphiques requis par le modèle de proposition comme par exemple : le Gantt Chart du projet, les tableaux des Deliverables et Milestones. Des graphiques ou illustrations devront également être fournis par le sous-traitant à la demande d'Aerospace Valley si besoin.

La construction de la proposition sur les aspects objectifs, méthodologie, work plan, livrables et jalons fera l'objet d'une collaboration étroite entre le chef de projet AV et le sous-traitant qui se nourrira des éléments établis par le consortium pour procéder à la rédaction de la proposition. AV sera pilote sur ces aspects et fournira les éléments requis pour la rédaction au consultant mais pourra s'appuyer, si besoin, sur l'expertise et la compétence de ce dernier pour l'élaboration des éléments.

4. Méthodologie

Le montage de chaque proposition précitée démarrera dès la signature du contrat de sous-traitance, sans délai, jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. Le sous-traitant sélectionné sera mis en relation avec le chef de projet AV désigné pour établir la méthodologie de montage. Celle-ci sera laissée à la discrétion du chef de projet et pourra prendre en compte la méthodologie proposée par le sous-traitant, le cas échéant. Cette méthodologie devra obligatoirement s'appuyer sur les éléments suivants :

- Mise en place de réunions d'avancement de montage régulières entre AV et le sous-traitant (minimum une réunion par semaine).
- Création d'un espace de partage de données. Aerospace Valley pourra mettre à disposition du sous-traitant un espace Nextcloud pour partager les documents liés à la préparation de la proposition.
- Echanges réguliers, par email ou téléphone, entre AV et le sous-traitant, tout au long de la préparation de la proposition.
- Si des réunions de préparation sont organisées entre AV et les partenaires européens choisis pour participer au consortium, le sous-traitant en charge du montage y sera également convié.

5. Conditions requises

Le sous-traitant sélectionné devra avoir une expérience solide en montage de projets européens Horizon 2020 / Horizon Europe et pouvoir attester de projets montés lauréats de ces programmes. Une ou plusieurs expériences réussies en montage de projet de type CSA sur Horizon Europe sera considéré comme un plus.

Comme indiqué ci-dessus, AV désignera un chef de projet qui travaillera en binôme avec le sous-traitant, facilitera l'accès aux informations, suivra les travaux et validera les résultats des prestations du sous-traitant.

Le sous-traitant devra veiller au bon déroulement des activités, à l'établissement de rapports réguliers et désigner à cet effet une personne chargée d'assurer un contact permanent et régulier avec AV. Il est attendu que cette personne soit un consultant senior, avec une solide expérience en montage de projets européens.

6. Date d'entrée en vigueur du contrat, durée et livrables

Il est prévu que le contrat établi entre en vigueur au plus tard le **8 Janvier 2024**. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat.

Le contrat signé se terminera à la date limite de clôture de l'appel, soit le **7 février 2024**.

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire pour l'achèvement du projet et suivant les dispositions du projet de contrat.

Livrables :

- Le livrable majeur sera la partie technique de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel (soit le **5 février 2024**). Les **6 et 7 février 2024** seront dédiés aux échanges et aux dernières améliorations à apporter à la proposition.
- Il sera demandé au sous-traitant de fournir des versions intermédiaires de la Part B de de la proposition, à savoir :
 - Une version complétée à 50% pour le **17 janvier 2024**
 - Une version complétée à 70% pour le **24 janvier 2024**
 - Une version complétée à 95% pour le **31 janvier 2024**
 - Une version complétée à 100% pour le **05 février 2024**

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution des tâches découlant du présent appel d'offres, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat comme indiqué à l'annexe II. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité nécessaire.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel ont accès au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE № 45/2001. Le contractant est également responsable de l'application de cette obligation à l'égard de ses sous-traitants directs ou indirects.

8. Coût

Le coût alloué pour cette prestation est d'environ 10 000 euros HT.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

9. Conditions de paiement

La prestation donnera lieu à deux facturations et un échéancier de paiement sera défini pour le contrat.

10. Formulation des réponses à l'offre de marché

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.
- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.). Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.
- Les réponses doivent comprendre les informations suivantes :
 - o Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
 - o Une description claire et détaillée de l'organisation et de son expérience en montage projets européens (faisant apparaître clairement le nombre de projets Horizon2020/Horizon Europe gagnés).
 - o Le soumissionnaire pourra proposer une méthodologie de montage.
 - o Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources mises à disposition pour atteindre les objectifs et les résultats attendus (voir Chapitre 5 Conditions Requises du présent cahier des charges)

11. Soumission des réponses à l'offre de marché

Les réponses doivent être soumises à l'adresse carballo@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) **le 31 décembre 2023 18H au plus tard**.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

12. Structure des réponses à l'offre de marché

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture des attestations de régularité sociale et fiscale
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Fourniture d'une attestation de vigilance à remettre à la date de signature du contrat puis à renouveler tous les six mois
- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

12.2 Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

12.3 Section 3 – Proposition financière

Le prix de l'offre doit être indiqué en Euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le Chapitre 8 « Coûts » du présent cahier des charges.

13. EVALUATION ET SELECTION

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 2 et le 5 janvier 2024 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix du prestataire.
- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du 5 janvier 2024.
- Le contrat de sous-traitance sera établi pour un démarrage des activités le 8 janvier 2024 au plus tôt.
- Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

14. ANNEXE I – APPEL A PROJETS SELECTIONNE

Extrait de l'appel publié sur la plateforme européenne « Funding and Tenders » - [L'appel complet est consultable ici.](#)

Expected Outcome:

Projects are expected to contribute to the following outcomes:

- Support objectives of the European Green Deal and of the EU SME Strategy for a sustainable and digital Europe;
- Increased resilience of SMEs, by fostering technological and social innovation in SMEs to support their transition to more sustainable business models and more resource-efficient and circular processes and infrastructures;
- Increased competitive sustainability of SMEs through the uptake of advanced technologies;
- Stronger innovation support ecosystems supporting the green, social and economic transition of SMEs, by leveraging synergies between existing EU networks and SME support initiatives.

Scope:

Achieving European Green Deal objectives, and notably a climate neutral and resource efficient economy, requires the full mobilisation of SMEs. The COVID-19 pandemic has also led to companies redesigning their supply chains and facing a new industrial revolution, brought on by a new generation of advanced technologies, which are underpinning the potential for competitive sustainability of SMEs.

The action will build on and further connect existing EU specialised business support networks and centres – such as the Enterprise Europe Network, the European industry clusters registered under the European Cluster Collaboration Platform, Centres for Advanced Technologies for Industry. They will work in complementarity and close interaction with Open Innovation Test beds, European Digital Innovation Hubs, Start-up Europe etc., but also with academia, social partners and other social innovation actors.

This action will consist in:

A. Advisory services

Dedicated innovation and capacity building support will be provided to SMEs, to assess their ability to transform their business models and increase their resilience.

This will consist of an assessment of SMEs' innovation and sustainability practices, elaboration of recommendations, notably in view of the uptake of advanced technologies and/or social innovations.

Based on these recommendations, SMEs could receive further advisory services according to their level of preparedness such as help and advice on proof of concept, investment readiness, intellectual property (in cooperation with EU funded IP support), technology transfer, adaptation to standards, adaptation to environmental rules, design management, skill development, partner search (including social partners). SMEs will receive targeted assistance for the uptake of advanced technologies.

Social innovation should be recommended when the solution is at the socio-technical interface and requires social change, new social practices, social ownership or market uptake.

This action will also include the set-up of a community, building on the SME Alliance projects, in which best practices should be exchanged and SMEs could benefit from dedicated peer-learning activities in order to learn from leaders (SMEs or larger corporates) of their own sector. Incentives for leaders to share their best practices with peers should be identified in the context of EU support to industrial ecosystems.

B. Financial support in the form of 'Third party financing'

As a result of the advisory services and initial assessments, SMEs will receive financial support through calls for SMEs, to implement the elaborated recommendations.

This should support amongst other activities the financing of a feasibility study, prototyping, pilot testing, demonstrating, procurement of further specialised consultancy services and coaching services that cannot be provided directly by the project partners, adaptation of business processes, free access and support to use testing facilities, introduction of new IT solutions etc.

The Commission estimates that at least half of the budget should be allocated to financial support to SMEs in the form of third party financing.

In this topic the integration of the gender dimension (sex and gender analysis) in research and innovation content is not a mandatory requirement.

Proposals can consider the involvement of the European Commission's Joint Research Centre as an associated partner providing its expertise in industrial innovation and dynamics.

15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;
- b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
- c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
 - a. La partie divulgatrice accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
- III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article I.